AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Numéro 2024-04

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 7 octobre 2024 à 20 h, en la salle du Conseil au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO 2024-04

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 5 578 140 du cadastre du Québec situé sur la rue Messier.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE: L'objet de cette demande est le suivant :
D'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 67 m 2 en cours arrière, soit 2.2 mètres de plus que la superficie maximum autorisé. Article 14,6,1 du règlement d'urbanisme 389-06.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 octobre 2024.

Donné à Saint-Louis, ce 20e jour du mois de septembre 2024.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière